

Courrier de rentrée de saison sportive 2023-2024

Le Sel, le 16 juin 2023

A l'attention des licenciés des sections sportives de l'Etoile et de ceux qui souhaitent se licencier (donc adhérer à l'association)



Madame, Monsieur,

Une nouvelle rentrée sportive se présente pour notre association qui a pour objet de permettre l'accès à tous à la pratique des activités physiques et sportives.

Nous souhaitons vous rappeler ici les droits et devoirs de se licencier au sein d'une association Loi 1901 comme la nôtre. L'adhésion à une association donne à ses membres un certain nombre de droits en même temps qu'elle impose un certain nombre de devoirs. Votre licence sportive à l'Etoile ne vous donne pas droit à une prestation commerciale, comme le serait une inscription à l'année dans une salle de musculation par exemple. Nous ne sommes pas dans un rapport prestataire - client. Cette cotisation annuelle est un acte volontaire engageant à l'année. C'est le principe même de la vie associative. Heureusement des propositions de compensations peuvent, dans le cadre de l'AG de section qui suivra, être validées par les membres avec des règles explicites pour tous, dans les cas par exemple où une crise sanitaire survenait ou bien l'impossibilité d'une pratique faute d'intervenant ou de salle.

D'un côté le/la licencié.e a des droits, avec notamment :

- celui de pouvoir pratiquer son sport dans un esprit de bienveillance et en sécurité
- celui d'exprimer ses souhaits pour l'association auprès des bénévoles acteurs, mais aussi lors des votes aux assemblées générales de section ou de l'Etoile (choix des projets, choix tarifs licences, choix de politique de vie du club, ...)



De l'autre, il/elle a bien des devoirs, qui sont :

- * l'acte **d'engagement d'investissement sur toute la saison**, ce que nous venons de citer
- * sa **bienveillance** vis à vis des autres personnes en lien avec cette pratique sportive et associative (qu'elles soient salariées ou bénévoles). Cela passe notamment par un coup de fil ou un mail auprès de son/sa référent(e) de section sportive, lorsqu'on ne peut pas venir à une séance par exemple.
- * le **don d'un peu de son temps** à la vie associative au cours de la saison

DONNER UN PEU DE SON TEMPS



Sur ce dernier point, chaque licencié.e ou son parent s'engage, en signant une licence dans l'une ou l'autre des sections sportives de l'Etoile, à donner au moins 10h de bénévolat au cours de la saison sportive (soit **1h/mois mini en moyenne**). Les référents de votre section sportive seront vos interlocuteurs pour planifier cela en fonction des besoins de la section et de la vie générale de l'Etoile Sportive.

Pour toute question, ou incompréhension, ne pas hésiter à nous adresser un mail ou nous appeler au 06 64 15 95 25 (Fred)

Nous vous remercions par avance pour votre implication informelle ou formelle, que ce soit au sein de votre section sportive ou auprès du bureau de l'Etoile Sportive ;-)

Belle saison sportive à chacun !

Le bureau